



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25100000



25 JUL. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0442 706 911**

Nom

(en entier) : **MECA CONSTRUCT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **rue de l'Environnement 1 à 4100 Seraing**

Objet de l'acte : Projet de fusion par absorption d'une filiale à 100 %

Constatant que la SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS est propriétaire de toutes les actions de la SRL MECA CONSTRUCT, d'une part,

Et par l'article 12:7 du Code des sociétés et des associations (C.S.A.) stipulant que l'opération par laquelle une société transfère, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité de son patrimoine, activement et passivement, à une autre société qui est déjà titulaire de toutes les actions et des autres titres conférant un droit de vote dans son assemblée générale, est assimilée à une fusion par absorption, d'autre part,

Les organes d'administration des sociétés SRL MECA CONSTRUCT et SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS ont décidé de proposer à leurs assemblées générales respectives de fusionner de cette manière les deux sociétés en application du Code des sociétés et des associations (Procédure des opérations assimilées à la fusion par absorption).

Fusion par absorption

I. Présentation générale

I.1 Fusion par absorption

L'organe d'administration de la SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire de la société l'absorption de la SRL MECA CONSTRUCT.

L'organe d'administration de la SRL MECA CONSTRUCT a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire de la société la fusion par absorption de la société afin de réaliser le transfert, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'intégralité du patrimoine de la société, activement et passivement, à la société existante, la SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS.

La fusion sera réalisée conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations (notamment les articles 12:7, 12:24 à 12:50) aux conditions et selon les modalités décrites ci-après.

I.2. Objectifs poursuivis

Les deux sociétés faisant l'objet de la présente opération sont étroitement liées par la qualité de leur administrateur commun, Monsieur GONZALEZ PUERTAS, administrateur non statutaire arrivé à l'âge de la pension.

Il ne se justifie plus de conserver deux sociétés, la société absorbante n'envisageant plus de se développer par acquisitions et souhaitant modifier son objet social et son siège social pour y intégrer les activités de la SRL MECA CONSTRUCT telles que celles-ci sont appelées à s'adapter par suite du maintien des activités après la prise de pension de son administrateur.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Dans ce cadre, la SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS et la SRL MECA CONSTRUCT peuvent être regroupées au sein d'une même entité économique et juridique afin de centraliser la gestion comptable et administrative et ainsi afin de rationaliser ces activités.

Les bénéfices seront notamment une augmentation de l'efficacité, une réduction des coûts de gestion ainsi qu'une simplification entre les deux entités permettant une meilleure transparence au niveau de la structure financière.

L'opération se présente donc comme une fusion mère-fille ou fusion dite « silencieuse ».

Elle ne donnera lieu à aucun rapport d'échange de sorte qu'il ne sera pas recouru à l'intervention d'un réviseur d'entreprises.

II. Mentions prévues par l'article 12:50 du Code des sociétés et associations

a) Forme légale, dénomination, objet et siège social des sociétés appelées à fusionner (article 12:50, 1°)

Société absorbante :

CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS, Société à responsabilité limitée

La société ne répondant plus à la définition de société coopérative reprise à l'article 6:1 du Code des Sociétés et des Associations, celle-ci a par conséquent adopté la forme d'une société à responsabilité limitée par acte notarié du 25 octobre 2023 publié à l'Annexe au Moniteur belge du 31 octobre 2023.

Siège social : Rue de la Colline, 123 à 4400 FLÉMALLE

Numéro d'entreprise : BE 0872.735.625

Apports : Le patrimoine de la société est représenté par 372 actions avec droit de vote représentant chacune 1/372e du patrimoine. Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

Ces actions sont réparties comme suit

-Monsieur Cristobal GONZALES PUERTAS :	353 actions
-Monsieur Malik GONZALES PUERTAS :	19actions

Par acte notarié du 25 octobre 2023 , l'assemblée générale a décidé de transférer le compte de capitaux propres statutairement indisponible (comprenant la partie libérée de la part fixe du capital et la réserve légale de l'ancienne société coopérative à responsabilité limitée) créé en application de l'article 39, § 2, deuxième alinéa de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, au compte « Autre apport disponible hors capital » en ce qui concerne l'ancien compte « Capital fixe » et au compte « Réserve disponible » en ce qui concerne l'ancien compte « Réserve légale ».

Objet social :

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, tout ce qui se rapporte directement ou indirectement : - aux conseils en construction métallique et mécanique ; - au suivi de projets en construction métallique et mécanique ; - aux calculs de prix et devis en constructions métallique et mécanique ; - au suivi d'installation métallique et mécanique ; - à la sous-traitance se rapportant à la construction métallique et mécanique ; - à l'exploitation d'un atelier métallique et mécanique ; - au bureau d'études et de conception de construction métallique et mécanique ; - au commerce de métaux ferreux et non ferreux ; - à l'entretien et aux réparations d'installations industrielles. La société a également pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, l'entreprise de soudure industrielle et de tuyauteries industrielles, le montage de constructions métallique, la peinture industrielle, ainsi que la désinfection des locaux, le nettoyage et toutes activités d'entretien en tous endroits.

Elle pourra réaliser tous travaux accessoires ou de finitions nécessités par les travaux décrits ci-dessus, et s'occuper de la commercialisation en gros et en détail de matériaux et outils relatifs aux activités précitées, en exporter ou en importer. Toutes activités assujetties à une réglementation d'accès à la profession seront effectuées pour compte de la société par des personnes dûment agréées et munies des autorisations et licences préalables requises. Cette désignation n'est pas limitative, la société peut accepter toutes opérations généralement quelconques en dehors de celles visées ci-dessus et notamment financières, mobilières et

immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de souscription, de participations financières ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet analogue ou connexe au sien, ou de nature à faciliter ou favoriser la réalisation de son objet tel que défini ci-dessus. ».

L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

Société absorbée :

MECA CONSTRUCT, Société à responsabilité limitée

Siège social : Rue de l'Environnement, 1 à 4100 SERAING

Numéro d'entreprise : BE 0442.706.911

Apports : Le patrimoine de la société est représenté par sept cent cinquante (750) actions avec droit de vote représentant chacune un sept cent cinquantième (1/750e) du patrimoine. Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.

Celles-ci sont entièrement détenues par la SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS.

Objet social :

La société a pour objet « tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à la construction métallique, au montage, démontage et à la fabrication de charpentes métalliques, à l'électricité générale, à la chaudronnerie, aux tuyauteries, soudures et à toutes activités d'entretien en tous endroits. Cette désignation n'est pas limitative, la société peut accepter toutes opérations généralement quelconques en dehors de celles visées ci-dessus et notamment financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de souscription, de participations financières ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, ayant un objet analogue ou connexe au sien, ou de nature à faciliter ou favoriser la réalisation de son objet tel défini ci-dessus. ».

L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

b) Date comptable (article 12:50, 2°)

Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante avec effet rétroactif à la date du 30/04/2025 à minuit.

c) Droits spéciaux attribués aux actionnaires de la société absorbée (article 12:50, 3°)

La société absorbée n'ayant ni actionnaires ayant des droits spéciaux, ni émis des titres autres que des actions, il n'y a pas lieu de prévoir de droits particuliers en faveur de certains actionnaires et/ou porteurs de titres autres que des actions.

d) Avantages particuliers attribués aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner (article 12:50, 4°)

Il n'est pas prévu d'avantages particuliers à attribuer aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner.

Le présent projet de fusion sera déposé au greffe du Tribunal de l'Entreprise de Liège par les sociétés fusionnantes à savoir la SRL CRISTOBAL GONZALEZ PUERTAS et la SRL MECA CONSTRUCT.

e) Mandat

L'organe d'administration de la SRL MECA CONSTRUCT a donné mandat spécial à tout administrateur ou tout employé de la SRL FIDUCIAIRE JP HOUARDY, ayant son siège à 4030 GRIVEGNBEE, rue du Falchena, 10, RPM Liège (division Liège), numéro d'entreprise 0892.795.225, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de déposer tous les documents requis auprès du greffe du Tribunal de

Réservé
au
Moniteur
belge

l'Entreprise compétent et accomplir toutes les formalités requises dans le cadre de la publication aux annexes du Moniteur belge du présent projet de fusion (y compris la signature des formulaires I et II). A cette fin, le mandataire peut, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous documents et, d'une manière générale, prendre toutes mesures nécessaires.

Fait à Seraing, le 30 juin 2025.

Pour la SRL MECA CONSTRUCT,

Cristobal GONZALEZ PUERTAS
Administrateur